

JEU CONCOURS DE LA SWEET DANS LES IDEES

Article 1 : organisation

blog De la Sweet dans les Idées

domicilié à : Vernosc-les-Annonay 07430

delasweetdanslesidees@gmail.com

Concours gratuit sans obligation d'achat

Le présent règlement définit les règles juridiques applicables à ce concours. Les indications données aux internautes au fur et à mesure à l'écran sur le déroulement du concours complètent ce règlement.

Article 2 : Participation

Ce concours est ouvert à toute personne physique, résidant en France sous réserve de l'accord du ou des représentants légaux pour les mineurs.

Article 3 : Durée et principe

Ce concours se déroulera du mardi 1 mars 2016 au mardi 15 mars 2016 à 18h.

Pour participer, il suffit de :

- Commentez la publication sur Facebook
- liker la page facebook De la Sweet dans les Idées et La Caracole-aux-doigts et partager l'information sur votre page Facebook

Le concours est limité à un questionnaire par personne. Les participations multiples seront éliminées sans préavis.

A la fin du concours, le gagnant sera désigné suite à un tirage au sort.

Article 4 : Dotations

1 pot de 130gr de caramel au beurre salé et un sachet de Carafon la Caracole-aux-doigts.

Il y aura 1 gagnant.

Article 5 : Modalités de remise des dotations

Le gagnant sera informé de son gain via la page facebook De la Sweet dans les Idées dans la semaine suivant la fin du concours et devra alors communiquer son adresse postale en envoyant un message privé.

Le gagnant recevra son lot dans un délai de 4 semaines à compter de la date de validation des coordonnées.

Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leurs coordonnées. Toute indication d'identité ou d'adresse fausse ou erronée entraînera automatiquement l'élimination du participant au jeu concours.

Article 6 : Désignation des gagnants

Le gagnant sera tiré au sort parmi les participants ayant respecté les règles du jeu.

Article 7 : Promotion et publicité

Du seul fait de sa participation au présent jeu, le gagnant autorise par avance les sociétés organisatrices à publier son nom et à l'occasion de l'annonce des résultats et pour toute opération de promotion liée à ce concours, y compris sur d'autres supports qu'Internet

(presse...), en France et dans le monde entier pour la durée de protection des droits, sans que cette utilisation puisse ouvrir droit à quelque rémunération ou indemnité que ce soit.

Article 8 : Loi du 6 janvier 1978

En participant au jeu, les participants acceptent que les informations nominales saisies pour la participation du jeu soient intégrées au fichier de l'organisatrice et réutilisées par ses services internes. Les participants disposent d'un droit d'accès, de modification et de suppression aux données personnelles les concernant, conformément à la loi du 6 janvier 1978 en écrivant à : delasweetdanslesidees@gmail.com

Article 9 : Publication des résultats

L'organisatrice du concours se réserve le droit de publier les renseignements d'identité du gagnant sur le site <http://delasweetdanslesidees.com> sans que ceci ne lui ouvre d'autres droits que les prix attribués, et ce dans le respect de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Article 10 : Dépôt du règlement

Les participants à ce concours acceptent l'intégralité du présent règlement.